

La démarche “Destination pour Tous”

Ville de Bordeaux

« *Ville pilote* » pour la mise en œuvre du
nouveau label *Destination pour Tous*



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la lune
Inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2007



Anticiper l'obligation légale d'accessibilité

- La loi du 11 février 2005 :

↳ “pour l'égalité des droits et des chances”

oblige désormais les établissements recevant du public (ERP) à prendre en compte l'accessibilité d'ici 2015.

Au 1er janvier 2011, les ERP classés dans les quatre 1ères catégories, doivent réaliser un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible en 2015.

Tourisme et Handicap, un label national



- Marque de qualité de l'accueil créée par le ministère chargé du Tourisme pour des clientèles en situation de handicap.
- Il identifie l'accessibilité des lieux de vacances, de loisirs ou de culture, pour les personnes en situation de handicap (**motrice, visuelle, auditive, mentale**).
- Pour développer l'offre touristique accessible.
- L'association Tourisme et Handicaps (ATH) est chargée d'assurer la coordination nationale du dispositif.
- Un label pour les professionnels du tourisme & pour les touristes en situation de handicap.
- Une démarche VOLONTAIRE

Rappel des 4 déficiences du label Tourisme et Handicap



Le handicap à Bordeaux & le tourisme

Des acquis incontestables
Une politique volontariste

... aujourd'hui à Bordeaux

- **56 sites** labellisés en Gironde
- **12 sites** labellisés à Bordeaux :
 - Hôtel IBIS 2*/Hôtel IBIS Bastide 2*/Hôtel Seeko 4*
 - Bordeaux Monumental
 - L'Office de Tourisme de Bordeaux 4*
 - 3 itinéraires de découverte de la Ville
 - Cinéma Mégarama
 - Théâtre du Pont Tournant
 - Restaurant la Petite Gironde
 - Le jardin Botanique

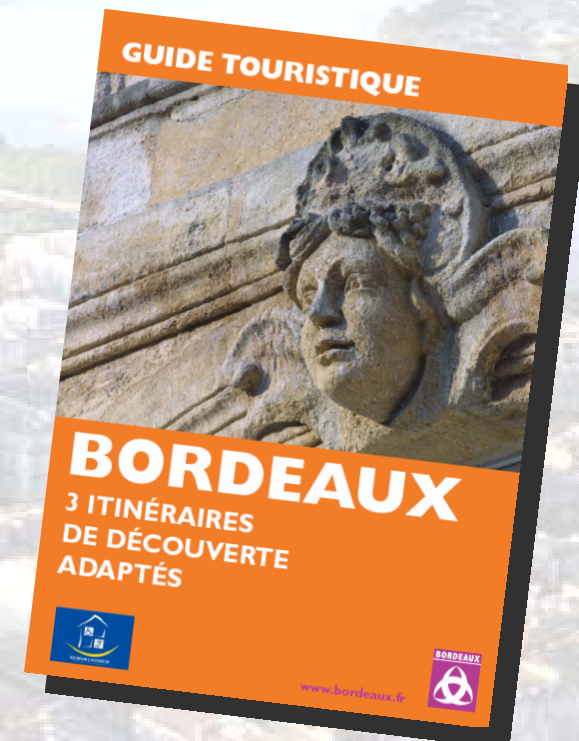


- Un élu délégué au Handicap auprès du Maire
- Un adjoint délégué au Tourisme
- Deux chargés de Mission dédiés à ces thématiques
- Un Conseil Ville & Handicap depuis 2000 regroupant plus de 40 associations
- Une politique en faveur des personnes en situation de handicap sur la thématique de l'intégration dans la vie de la cité, dans la continuité du travail déjà engagé
- Une Commission Communale d'Accessibilité (CCA)
- Un agenda 21 et un projet social qui intègrent la politique de la Ville en matière de handicap
- Une charte Ville & Handicaps en cours de création

3 itinéraires de découverte accessibles

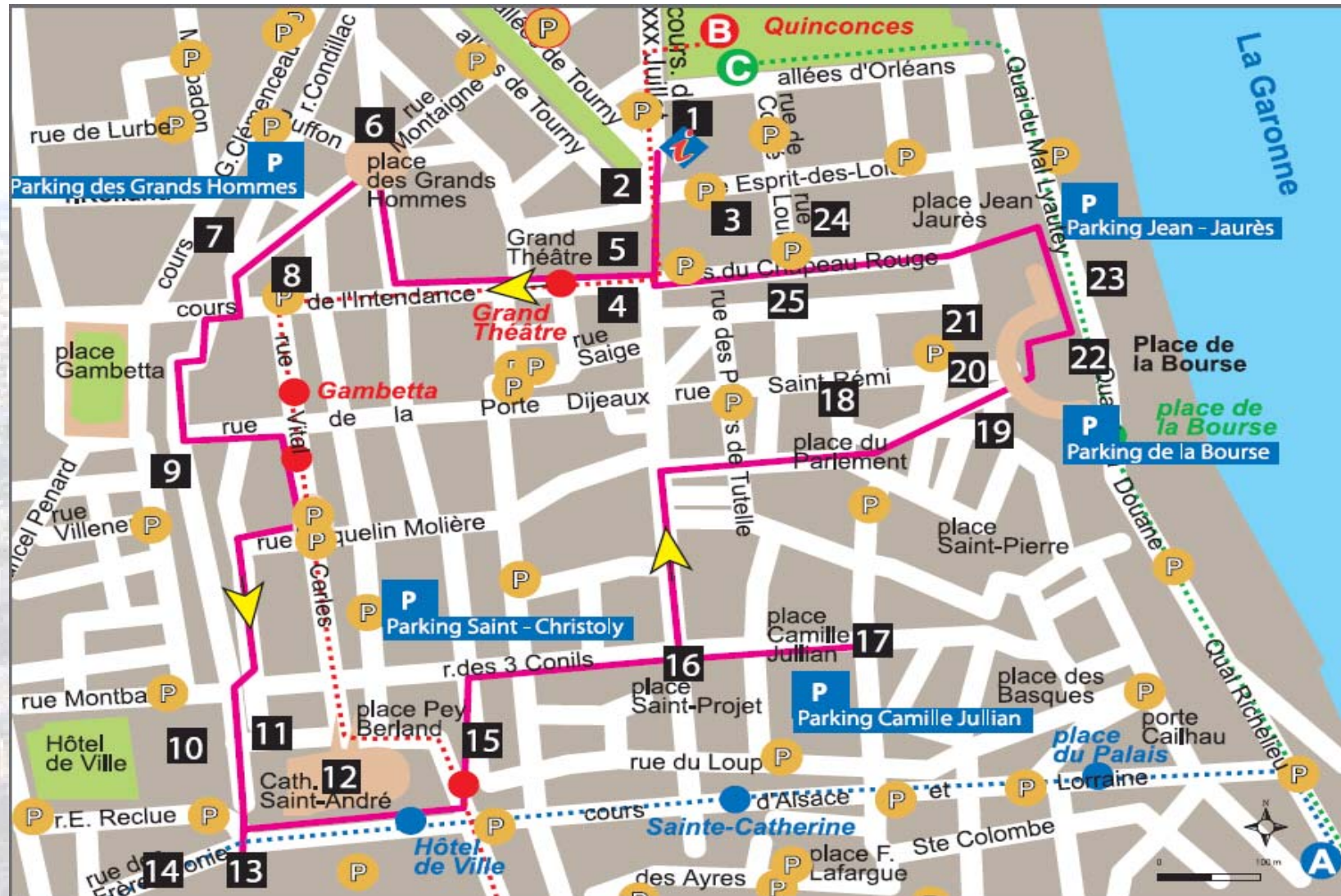
- **Bordeaux** devient ville pilote (2007) sur le plan national pour la mise en place de circuits de découverte adaptés aux clientèles à besoins spécifiques en milieu urbain.

- 3 itinéraires ont été labellisés « Tourisme et Handicaps » pour les handicaps moteur et auditif :
 - Centre historique
 - Palais Gallien
 - Jardin botanique – Bastide
 - Un 4ème est en projet



3 itinéraires de découverte accessibles

Itinéraire Centre Historique (3.6km)



3 plans reliefs des quartiers historiques

- Initiative de l'OT de Bordeaux, en partenariat avec GIHP et UNADEV
- En bronze, de style figuratif, de lecture aisée
- Sculpteur girondin François Didier & fonderie des Cyclopes de Libourne
- 3 secteurs : Hôtel de Ville, Comédie et St Pierre (un 4ème en projet)



Inauguration
1er plan Place
Jean Moulin
19-09-2009



Un guide dédié au personnel d'accueil municipal (12 pages de règles simples et de conseils de comportements) :

- comprendre et se faire comprendre des handicapés auditifs,
- accompagner les handicapés visuels,
- aider les handicapés moteurs,
- s'adapter au comportement des handicapés mentaux ou psychiques ...



Des efforts récompensés

Bordeaux, "ville pilote" du nouveau
label national "Destination Pour Tous"

La ville de Bordeaux candidate et récompensée

- Création d'un dossier de candidature (octobre 2010)
- Bordeaux obtient le titre de ville pilote du label national "Destination pour Tous" (janvier 2011)
- Phase de sensibilisation des acteurs locaux (Janvier 2011 à avril 2011)



Label Destination pour Tous

Une phase de test

Afin de pouvoir consolider les critères fixés pour ce label, **5 «territoires pilotes»** auront pour mission d'en tester la pertinence et d'adresser à la Commission Nationale toutes propositions qui paraîtraient judicieuses.

La durée de cette phase de test est fixée à 6 mois

Ces territoires expérimentaux devront présenter un projet conforme au cahier des charges défini par la Commission Nationale.

Seront retenus des **territoires de nature différente** (zone littorale, zone de montagne, zone rurale, zone urbaine...), **qui sont déjà engagés dans des actions de mise en accessibilité** et qui souhaitent les développer dans l'avenir.

Calendrier

- **30 octobre 2010** : Dépôt des candidatures.
- **Novembre 2010** : Désignation des territoires pilotes.
- **Décembre 2010 à Mai 2011** : Phase de test.
- **A partir de juin 2011** : Déploiement du label.

Pour plus d'informations

■ Sites internet

www.travail-solidarite.gouv.fr (espace Handicap)
www.tourisme.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite.html
www.tourisme-handicaps.org



Objectifs de «Destination pour tous»

L'**adaptation du cadre de vie**, dans tous ses aspects, constitue l'un des piliers de la **loi du 11 février 2005** concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Cette loi permet aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie de la société, dans toutes ses activités.

Parmi ces activités de la vie quotidienne, il en est une qui leur est trop souvent inaccessible : **partir en vacances comme tout autre citoyen**,

dans des lieux proposant une véritable palette d'activités, à la fois diversifiée et adaptée.

En effet, l'accessibilité de l'offre touristique aux personnes en situation de handicap suppose non seulement que les sites et équipements touristiques soient accessibles... mais également que tous les autres maillons le soient également.

Le label «Destination pour tous» qualifiera les territoires qui proposent un cadre de vie, des activités et des services de la vie courante adaptés à tous comprenant notamment la chaîne de déplacement.

Un label complémentaire au label «Tourisme & Handicaps»

Depuis sa création en 2001, plus de 4200 sites et équipements touristiques ont été labellisés «Tourisme & Handicap», constituant ainsi la base



d'une offre adaptée. Ils ont fait l'objet d'une évaluation approfondie qui a validé leur conformité avec les critères en vigueur.

Connu et reconnu, ce label est un gage de qualité qui contribue à offrir une information fiable, sécurisant le départ en week-end ou en

vacances en garantissant un accueil et des prestations en adéquation avec les personnes en situation de handicap.

Comme le confirme la récente étude de marché de ATOUT France menée en collaboration avec différents partenaires du secteur touristique et l'Association «Tourisme & Handicaps», les personnes handicapées, ou à mobilité réduite, souhaitent bénéficier de véritables destinations adaptées.

La valeur ajoutée de ce nouveau label est de favoriser l'émergence d'une **offre touristique globale**.

Les critères du label

Les critères s'organisent autour de 3 axes :

■ **Etre un territoire éligible**, en répondant à la définition suivante : périmètre géographique délimité, ayant une vocation touristique et privilégiant la qualité de vie des touristes, porté par une autorité légitime.

■ **Fédérer et mobiliser** les différents acteurs, mettre en place **un comité de pilotage, une charte d'engagement, une stratégie de communication et une politique de formation** à l'accueil des personnes en situation de handicap...

Le projet devra être porté par une autorité unique, pouvant fédérer plusieurs autorités et acteurs...

■ **Garantir des prestations essentielles**, en matière de **prestations touristiques** (hébergement, restauration, équipements et activités culturels et sportifs, activités de pleine nature...), **services de la vie quotidienne** (commerces, services ouverts au public, services de soins, d'aide et d'accompagnement), **voirie et transports** (cheminements, transports en commun, places de stationnement réservé, bancs et espaces de repos).

Un projet global d'accessibilité

- **LES PRESTATIONS TOURISTIQUES**

hébergement, restauration, activités et équipements culturels, sportifs et de loisirs, ...

- **LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

commerce de proximité, services de soin, d'aide et d'accompagnement, ...

- **LES DEPLACEMENTS**

cheminements pour arriver sur le territoire et au sein de celui-ci, accessibilité des services et des infrastructures de transport, mise en accessibilité de la voirie ...

2 axes pour intégrer la démarche

<p>Structures touristiques souhaitant intégrer la démarche « DPT » via le <u>label « Tourisme et Handicap »</u> (Inspecté par le Comité Départemental du Tourisme et un représentant d'association du handicap)</p>	<p>Autres structures souhaitant intégrer la démarche « Destination pour tous » (Après avis favorable de la Commission Communale de l'Accessibilité)</p>
<ul style="list-style-type: none">- Tous types d'hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, meublés, ...)- La restauration : restaurants, bars, brasseries ...- Les sites touristiques et de loisirs : musées, jardins, cinémas, salles d'exposition, piscines, galeries d'art ...	<ul style="list-style-type: none">- Les opérateurs de transport (tramway, bus, avion, train, ...)- Les services de la vie quotidienne (pharmacie, boulangerie, banque, ..)- Les commerces

Des critères à respecter par tous

Les caractéristiques générales :

- Le cheminement praticable (circulation facile)
- Les accès (sans marche ni seuil/ largeur de passage minimum de 77 cm)
- Le stationnement (un emplacement réservé et bien signalé si possible)
- Des WC/lavabos adaptés si sanitaires existants
- La sécurité (Un personnel informé de la présence d'un client qui a besoin d'être alerté et/ou aidé en cas d'évacuation - numéro d'appel d'urgence en gros caractères doit être mentionné)

Les hébergeurs

- **Nombre de chambres adaptées :**

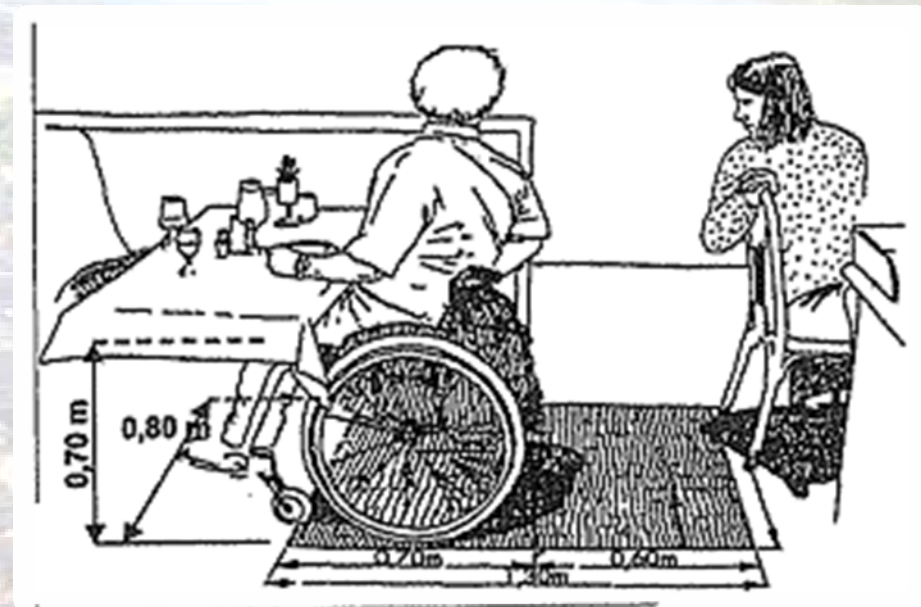
- 1 chambre sur un total inférieur à 20 chambres
- 2 chambres sur un total inférieur à 50 chambres
- + 1 chambre supplémentaire par fraction de 50 chambres

- **La chambre :**

- Ouverture de porte facile
- Aire de rotation de 1,50 m de diamètre (hors débattement de portes)
- zone d'approche du lit accessible aux fauteuils au moins par un côté
- Lorsque la chambre comporte une salle de bains attenante ou séparée, celle-ci doit répondre aux mêmes caractéristiques que la chambre (soit une aire de rotation de 150 cm, douche avec siphon de sol, barre d'appui...).
- Prévoir un emplacement libre de tout obstacle devant une fenêtre au minimum
- Présence obligatoire d'alarme incendie avec flash lumineux

Les restaurateurs

- Circulation facile entre les tables (dans au moins un partie du restaurant)
- Installation à table : prévoir une hauteur disponible d'au moins 0,70m sous la table/largeur d'au moins 0,80m
- Eviter les tables à traverses horizontales entre les pieds/table ronde avec un pied centrale
- Supprimer les obstacles à hauteur du visage au niveau du comptoir.



Le FISAC : Une aide financière pour les professionnels

- En 2010, création de l'outil financier pour les opérateurs privés : bars et restaurants
- Le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est une aide financière qui peut accompagner les opérateurs qui réalisent des aménagements notamment destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite. (mise aux normes des sanitaires, des lieux de passage, des entrées etc.)

Pour plus d'informations sur le FISAC
Contact : Direction du Développement Economique
Tel: 05 56 10 20 38

**L'OSEO : un Prêt Participatif pour la Modernisation et la
Transmission de la Restauration (PPMTR)**

www.oseo.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la lune
Inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2007

Bordeaux, patrimoine mondial de l'Humanité :
Une ville ouverte et accessible à tous

Contacts :

Laurent Hodebar (chargé de mission Tourisme – Mairie de Bordeaux)

l.hodebar@mairie-bordeaux.fr

05 56 10 24 83

Amandine USAI (assistante chargée de mission Tourisme- Mairie de Bordeaux)

a.usai@mairie-bordeaux.fr

05 56 10 24 83

Elisabeth Vuillet (Chargé de mission Tourisme et Handicap - CDT)

e.vuillet@tourisme-gironde.fr

05 56 48 40 87